



00. Procès-verbal dernière séance (p.m. 16 mars 2010)

Du point 01 à 13 :

Monsieur Roland Vanseveren a décidé de démissionner de toutes ses fonctions au niveau de la commune de Grez-Doiceau, ceci pour des raisons d'ordre strictement privées. Madame Marie Smets à qui le mandat de conseiller communal revenait à la suite de cette démission, s'est désistée pour des motifs organisationnels et professionnels.

Dès lors le poste de conseiller communal vacant échoit à Madame Audrey Martin, déjà conseillère au CPAS et remplacée à cette fonction par Monsieur Guy Jeurissen. Madame Audrey Martin reprend les attributions scabinales de Monsieur Roland Vanseveren ainsi notamment que ses postes de représentant communal au sein de l'IBW et de la Commission Toponymie.

- 01. Autorités communales : Démission d'une Conseillère du CPAS – Prise d'acte.**
- 02. Autorités communales : Remplacement d'une Conseillère du CPAS – Prise d'acte.**
- 03. Autorités communales : Démission d'un Conseiller – Approbation.**
- 04. Autorités communales : Désistement de la première suppléante au mandat de Conseiller communal – Prise d'acte.**
- 05. Autorités communales : Installation d'une conseillère – Prestation de serment.**
- 06. Autorités communales : Adoption d'un avenant au Pacte de majorité.**
- 07. Autorités communales : Nouvel échevin désigné dans l'avenant au Pacte de majorité – Prestation de serment – Installation – Prise d'acte.**
- 08. Autorités communales - Remplacement d'un membre de la Commission Paritaire Locale de Grez-Doiceau (COPALOC) – Prise d'acte**
- 09. Autorités communales - Intercommunales et sociétés diverses – Représentation communale – Modification – Prise d'acte**
- 10. Administration générale : Régie communale autonome Grez-Doiceau – Remplacement d'un administrateur – Prise d'acte.**
- 11. Autorités communales : Commission Toponymie – Composition – Modification – Prise d'acte.**
- 12. Autorités communales – Représentation du Conseil communal au sein de la « Commission Communale de l'Accueil » (CCA) – Modification.**
- 13. Autorités communales : Régie communale autonome Grez-Doiceau – Remplacement d'un commissaire représentant le Conseil.**

14. **Administration générale : Modification du Code de la démocratie locale et de la décentralisation – Fixation du traitement du Secrétaire communal dans les limites minimum et maximum du décret du 30 avril 2009 – Approbation par le Collège provincial – Prise d’acte.**

15. **Administration générale : Zone de police « Ardennes brabançonnaises » - Comptes 2006 – Prise d’acte.**

16. **Administration générale : Statuts de la RCA Grez-Doiceau – Suppression de l’article 76 – Approbation.**

Le Conseil supprime l’article 76 des statuts de la RCA Grez-Doiceau.

17. **Administration générale : Régie communale autonome Grez-Doiceau - Compte annuel 2009 – Approbation.**

Le Conseil approuve le compte annuel 2009 en boni correspondant à l’exercice social de la Régie communale autonome Grez-Doiceau.

18. **CPAS : Délibération du 24 mars 2010 – Budget 2010 – Modification budgétaire n° 1 - Approbation.**

Le Conseil approuve la délibération du Conseil du Centre Public d’Action Sociale.

19. **Affaires sociales : Plaine de vacances 2010 - Principe - Dispositions générales – tarification modifications.**

Le Conseil décide :

- de compléter sa délibération du 23 mars 2010 en fixant à 60 € la rémunération journalière d’un coordinateur de plaine adjoint (non breveté).
- de modifier sa délibération du 23 mars 2010 en précisant d’une part que toutes les rémunérations visées le sont à l’exclusion des membres du personnel communal et de CPAS et qu’elles sont toutes augmentées de 3 € par jour et par année d’ancienneté avec un maximum de 3 ans.

20. **Finances – Convention relative à l’octroi d’un prêt « CRAC » conclu dans le cadre du financement alternatif des investissements économiseurs d’énergie.**

Le Conseil décide :

- de solliciter un prêt d’un montant total de 198.548,81 € afin d’assurer le financement de la subvention pour les investissements prévus par les décisions du Gouvernement wallon.
- de solliciter la mise à disposition de 100% des subsides.

21. **Patrimoine – Bien immeuble sis rue de la Barre 28 sous GREZ-DOICEAU – 1^{ère} division A363E – Acquisition de gré à gré pour cause d’utilité publique.**

Le Conseil décide d’acquérir de gré à gré, pour cause d’utilité publique (manque de bâtiments publics et aménagement de logements) la parcelle cadastrée sous Grez-Doiceau, 1^{ère} division, section A363E d’une contenance d’après cadastre de 8a22ca.

La commune souhaite acquérir l’habitation située au centre du village (rue de la Barre 28) derrière l’église et à proximité immédiate des écoles et des commerces.

Elle se compose d’une habitation de style classique d’après-guerre, de deux annexes dans son prolongement et d’une ancienne grange accessible par un passage latéral.

Ce bâtiment pourrait être destiné à la réalisation de logements mais aussi à la création d’une salle polyvalente. A l’heure actuelle, toutes les possibilités sont envisageables.

22. (TP027) Travaux d'entretien de diverses voiries pour l'année 2005 – Avenant 2– Approbation.

Le Conseil approuve l'avenant 2 relatif au marché de travaux d'entretien de diverses voiries pour l'année 2005 au montant de 57.569 €TVAC.

23. Travaux publics : (TP2009/044:20090098) Rénovation de la salle polyvalente située rue du Beau Site, 32 – Avenant n° 3 : travaux modificatifs et supplémentaires – Approbation.

Le Conseil approuve l'avenant n° 3 pour 6100,46 € relatif aux travaux de rénovation de la salle polyvalente sise rue du Beau Site, 32.

24. Travaux publics : (TP2010/043) Marché de Travaux : Travaux et fournitures pour la réfection du local Scouts de Bossut sis Val du Puits, 2 à 1390 Grez-Doiceau – Principe, cahier spécial des charges, estimation : approbation – Mode de passation du marché.

Le Conseil approuve le principe de réaliser les travaux et d'acquérir les fournitures pour la réfection du local occupé par les scouts de Bossut, situé Val du Puits, 2 à 1390 Grez-Doiceau.

La réfection du local scout de Bossut comprend :

- *le remplacement complet de la toiture ;*
- *l'isolation de la toiture (subsidé par UREBA) ;*
- *les finitions en plaques de plâtres résistantes au feu (suivant les prescriptions des pompiers) ;*
- *le remplacement de deux châssis (subsidé par UREBA)*
- *la fixation de garde-corps extérieurs aux fenêtres de l'étage*
- *le remplacement du chauffage central au gaz (subsidé par UREBA)*
- *la mise en conformité de l'installation électrique et de l'équipement de sécurité incendie.*

Le coût total des travaux est estimé à 80.310 € TVAC dont 16.368 € subsidiés par UREBA.

Rappelons que les subventions UREBA sont destinées à soutenir les communes, les provinces, les CPAS et les organismes non commerciaux qui veulent réduire la consommation énergétique des bâtiments dont ils sont propriétaires.

25. Travaux publics : (TP2010/052) Acquisition, auprès du Ministère de la Défense, de trois véhicules utilitaires d'occasion – Principe – Conditions du marché - Mode de passation du marché – Crédits budgétaires.

Le Conseil approuve le principe de participer aux ventes opérées par le Ministère de la Défense en vue d'acquérir trois véhicules utilitaires d'occasion (fourgonnettes, camionnettes) au cours de l'année 2010, véhicules destinés aux déplacements du personnel ouvrier communal et de leur matériel.

26. Travaux publics : (TP2010/031:20090096.2010) Aménagement du parking de l'Espace culturel à Néthen : fournitures et pose de candélabres pour éclairage du parking et raccordement au réseau public d'électricité - Modification de sa délibération du 02 février 2010 – Approbation d'une nouvelle estimation de dépense – Crédits budgétaires.

27. Travaux publics : Lotissement du Domaine du Bercuit – Zone Nord, Châtaignier et environs – Cessions gratuites et/ou occupations au profit de la Commune.

Le Conseil décide de consentir aux cessions gratuites en pleine propriété et en occupation en sous-sol, au profit de la commune, des parcelles cadastrées ou l'ayant été sur Grez-Doiceau, 1^{ère} division, section D (3) numéros divers telles que reprises sous les numéros 94 à 98, 100, 101, 104 à 117, 119 et 129 à 140 au plan de cessions (6/6) dressé en date du 1^{er} novembre 2002 par les géomètres précités.

28. Travaux publics : (TP2009/051) Ancrage communal 2007-2008 : création de trois logements de transit, avenue Félix Lacourt, 174 – Projet, cahier spécial des charges et ses annexes, estimation, avis de marché – choix du mode de passation du marché : approbation.

Le Conseil approuve le projet de création de trois logements de transit dans le bâtiment communal sis avenue Félix Lacourt, 174 à 1390 Grez-Doiceau, dans le cadre du programme d'ancrage communal 2007-2008.

Le logement de transit est un logement réhabilité ou restructuré grâce à une subvention de la Région. Il est destiné à l'hébergement temporaire de ménages en état de précarité ou de ménages privés de logement pour des motifs de force majeure.

Par ménage en état de précarité, on entend :

a. la personne seule dont les revenus annuels imposables globalement ne dépassent pas 12.000 euros majorés de 2.200 euros* par enfant à charge ;*

b. plusieurs personnes unies ou non par des liens de parenté dont les revenus annuels imposables globalement ne dépassent pas 16.400 euros majorés de 2.200 euros* par enfant à charge ;*

c. le ménage faisant l'objet d'une guidance auprès d'un Service de Médiation de dettes agréé par le Gouvernement et dont les ressources mensuelles ne dépassent pas 120% du montant du revenu d'intégration sociale correspondant à la composition de ce ménage.

Les bénéficiaires d'un logement de transit ne peuvent disposer d'un autre logement salubre.

L'accompagnement social du locataire visant son transfert vers un logement stable est obligatoire.

Pour obtenir des infos complémentaires : www.swl.be

29. Travaux publics : Mesurage et bornage de parcelles à acquérir place de Bossut – Recours aux services d'un géomètre – Principe, estimation : approbation – Mode de passation – Conditions du marché.

Le Conseil approuve le principe de recourir aux services d'un géomètre agréé pour le bornage et l'établissement des plans généraux et particuliers des parcelles à acquérir place de Bossut.

30. Urbanisme–Environnement : Demande d'élaboration d'un Plan Communal d'Aménagement (PCAr) révisant le plan de secteur – Approbation de l'étude de déclassement de la zone du Bouly ainsi que les zones de compensation – Demande d'inscription du PCA sur la liste des projets visés à l'article 46 bis du CWATUPE.

Le Conseil approuve le rapport consistant à convertir la zone du Bouly actuellement affectée en zone d'équipements communautaires et de services publics en zone d'espace vert et de prévoir les compensations planologiques suivantes :

- La zone du centre sportif,
- La zone du Stampia,
- La zone de la ruelle des Foins,
- La zone du Péry.